



Dématérialisation du ticket de caisse

Par **tarabiscotte**, le **27/06/2018 à 08:45**

bonjour,rnrnLa presse annonce que de grandes enseignes de la distribution comme xxxxxx, auraient l'intention de ne plus fournir de ticket de caisse en magasin, mais de l'envoyer en pièce jointe par email.rnPeut-on refuser ce mode de fonctionnement ?

Par **morobar**, le **27/06/2018 à 09:57**

Bonjour,rnIl sera temps d'aviser en fonction d'un texte non encore élaboré.rnEn effet tout le monde ne dispose pas d'une adresse mail, et beaucoup dont moi ne veulent pas communiquer une adresse à n'importe qui, qui s'empressera de revendre le fichier aux plates formes de spam.

Par **jodelariege**, le **27/06/2018 à 10:33**

bonjour j'ai eu la possibilité(mais je ne l'ai pas fait) d'utiliser ce service de facture par mail dans une grande enseigne de sport .. cette enseigne ayant déjà mon adresse mail j'ai hésité surtout par rapport au vigile à l'entrée du magasin ;j'ai demandé au vigile comment il allait faire pour vérifier que j'avais bien acheté et pas volé :il n'était pas encore au courant et ne savait pas du tout...peut être une application spéciale sur un appareil/téléphone qu'il garderait en main où nos achats ainsi faits apparaîtraient?.....,

Par **Lag0**, le **27/06/2018 à 10:39**

Bonjour,
Cela fait déjà plusieurs années que ce système est en fonction chez mon revendeur "électro-ménager, TV, HIFI, Informatique, Téléphone".
A chaque achat que j'y fais, je reçois ma facture par mail au lieu de l'avoir en papier au magasin.
Comme je stocke tous mes papiers dans un coffre-fort sur internet (au moins pas de risque de les perdre, même si la maison brûle), je n'ai pas à les scanner pour les y mettre.
Que du positif...

Par **tarabiscotte**, le **27/06/2018 à 10:50**

[citation]A chaque achat que j'y fais, je reçois ma facture par mail[/citation]
Attention, là on ne parle pas de facture mais de ticket de caisse !

Par **Lag0**, le **27/06/2018 à 11:11**

[citation]Attention, là on ne parle pas de facture mais de ticket de caisse ![/citation]
C'est la même chose, le magasin en question ne délivre aucun papier, sauf le reçu CB si vous payez en CB...

Par **morobar**, le **28/06/2018 à 08:30**

Il ne faut pas confondre à mon avis, la délivrance d'une facture dématérialisée par un commerçant chez lequel on a de fait ouvert un compte, genre CDxxx ou Amaxxx et l'ensemble des commerçants chez lesquels on va effectuer un achat occasionnel, genre paquet de cigarette...je ne me vois pas donner une adresse mail à tout le monde.

Par **Lag0**, le **28/06/2018 à 08:47**

Bonjour morobar,
Quand vous prenez une carte de fidélité dans un magasin, vous donnez déjà une adresse mail.
Le système peut donc, par exemple, s'appuyer là dessus. Dès que vous donnez votre carte de fidélité à la caissière, le système a votre adresse mail et vous envoie la facture à cette adresse.
Il me semble évident, de toute façon, que ce système ne peut fonctionner qu'avec des clients qui y sont favorables. Nul n'étant encore obligé d'avoir internet et une adresse mail, je ne vois pas comment cela pourrait devenir une obligation.
Encore que, quand on voit comment l'administration pousse sur la déclaration de revenus par internet, on peut se demander si cela ne devient pas une obligation d'être équipé...

Par **morobar**, le **28/06/2018 à 11:33**

On est bien d'accord, je me vois mal donner une adresse mail au marchand de journaux du bord de mer.

Par **tarabiscotte**, le **28/06/2018** à **11:37**

Sans compter que ça pose un autre problème.
Celui de la saturation des serveurs de messagerie, si la délivrance des tickets de caisse pour des achats occasionnels et sur des petits montants s'accompagne de l'envoi du ticket de caisse par email (en pièce-jointe).
Les envois de mails pourraient alors devenir payants.